

DES ACTIONS POUR DYNAMISER L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

Découvrez les actions programmées sur cette année pour vous donner accès à une meilleure offre économique.

Le plan d'actions pour le développement économique et l'emploi, élaboré par la communauté de communes et le bureau d'études Hank après une large concertation avec les acteurs locaux, a été finalisé en décembre 2018.



6 axes d'intervention prioritaires ont été définis et, en ce début d'année, les premières réalisations concrètes débutent. Le renforcement de la relation avec les entreprises va être le fil conducteur de l'action intercommunale.

1 Subventions aux entreprises

Des aides directes aux entreprises sont mises en place pour accompagner financièrement les entreprises dans leurs projets d'installation et/ou de développement. Sont mises en place :

- une aide aux entreprises qui investissent sur leur point de vente
- une aide à l'immobilier d'entreprise pour celles qui investissent dans de nouveaux locaux d'activités.

Des règlements d'intervention définissent les conditions d'éligibilité sur ces différents dispositifs.

2 Bourse aux locaux vacants

Un outil numérique d'accompagnement à la recherche d'immobilier adapté pour les différentes activités économiques sera prochainement mis en ligne sur le site de la Communauté de communes (bassin-aubenas.fr).

3 Zones d'activités économiques

La communauté de communes commercialise des terrains aménagés

sur deux zones d'activités économiques : celle du Bourdary à Aubenas (30€ HT/m²) et celle de l'Escrinet à Saint-Étienne-de-Boulogne (5 lots à 22€ HT/m²).

Des terrains sont également disponibles à la vente sur la zone Lucien AUZAS à Lavilledieu dont la commercialisation est assurée par le Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche (04.75.65.57.50 / sdea@ardeche.fr).

La signalétique d'accès aux zones d'activités va également être harmonisée pour augmenter la qualité de ces dernières.

4 Aubenas « Coeur de ville »

La communauté de communes est partenaire de la ville, lauréate du dispositif national « Action coeur de ville ». Une charte intercommunale de développement commercial va être réalisée. Son but est de traiter avec une vision intercommunale les questions liées à l'implantation et au développement d'activités commerciales sur le territoire,

entre ville centre et périphérie.

5 Actions agricoles

L'agriculture étant un vecteur important d'activité, d'emplois non délocalisables et d'attractivité, la communauté de communes poursuit son intervention visant à favoriser le maintien et le développement des installations agricoles du territoire.

Un partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche est acté pour trois grands types d'interventions:

- l'accompagnement à la création et à la transmission d'exploitations,
- le financement des pistes d'accès aux châtaigneraies traditionnelles
- l'action foncière sur la plaine de l'Ardèche pour qu'elle retrouve sa fonction agricole

Pour tout renseignement sur l'action économique : au 04 75 35 78 77 ou par mail à économie@cdca.fr